

Lettre d'information n°2 – mai 2026

Projet Agrivoltaïque de Belian



Julie Chabaud

juca@eurowindenergy.com

06 85 00 61 93

**N'hésitez pas à me
contacter !**

Le mot du chef de projets:

Vous recevez aujourd'hui **la deuxième lettre d'information** dédiée au **projet agrivoltaïque de Bélían**. Elle fait suite à la première permanence qui s'est tenue en mairie à l'automne dernier.

Lors de cette première rencontre, nous avons présenté les différentes aires d'étude du projet et répondu aux principales questions concernant l'agrivoltaïsme, les étapes de développement d'un projet et les études en cours.

Le projet poursuit désormais son exécution. Nous organisons **donc une nouvelle permanence** le mercredi 24 juin 2026 à 18h à la mairie de Bellenod-sur-Seine, afin de vous présenter l'implantation de la centrale agrivoltaïque, c'est-à-dire la disposition des panneaux et les parcelles finales d'implantation. Ce sera également le moment d'échanger sur la manière dont le parc peut participer à la mise en place de projets annexes au bénéfice de vos communes et répondre à toutes vos questions, le projet étant encore en phase de développement.

Petit rappel sur l'agrivoltaïsme :

 **La parcelle reste agricole:** on continue de cultiver ou de faire pâturer.

 **Les panneaux solaires s'ajoutent pour rendre un service :** protection contre la grêle, le gel ou la chaleur, soutien aux cultures ou au bétail.

 **L'agriculture reste prioritaire,** l'énergie vient en plus.

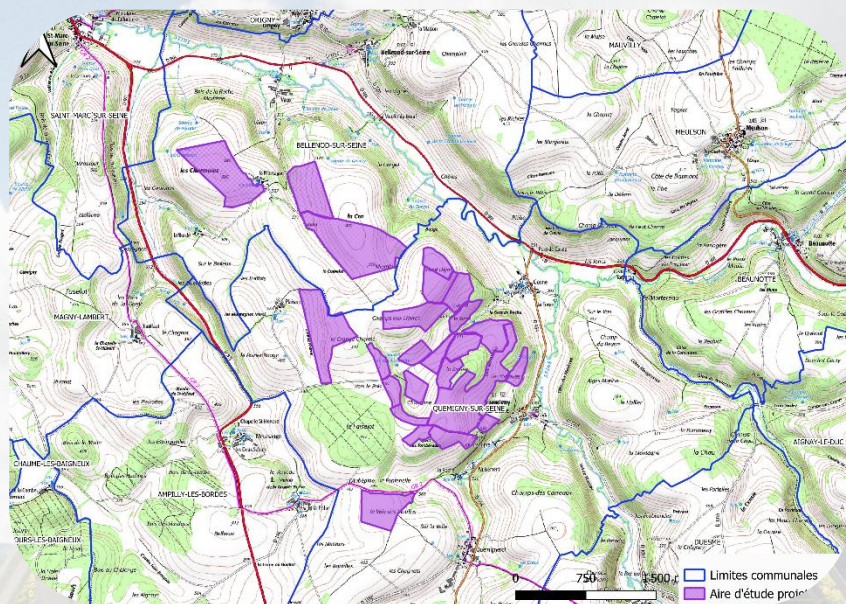
En clair : agriculture et solaire fonctionnent ensemble, en synergie sur la même parcelle.



Permanence le mercredi 24 juin de 18h à 20h à la mairie de Bellenod-sur-Seine

Le projet agrivoltaïque de Bélian s'étend sur les communes de Quemigny-sur-Seine et Bellenod-sur-Seine, en collaboration avec **sept exploitants agricoles locaux** afin de garantir une démarche cohérente avec leurs pratiques et leurs besoins.

Les **études paysagères et environnementales**, menées entre mars 2025 et mars 2026, ont permis d'identifier les enjeux du site. Leurs résultats ont servi de base pour **concevoir une première proposition d'implantation** de la centrale agrivoltaïque sur l'aire d'étude.



Localisation de l'aire d'étude du projet – l'implantation sera présentée lors de la permanence

L'implantation du projet est définie à partir d'une **carte des enjeux**, qui identifie les sensibilités du site (environnement, agriculture, paysage, patrimoine, contraintes techniques). Cette analyse permet de repérer les zones à préserver en priorité et d'orienter le projet vers les secteurs les plus adaptés.

Cette démarche suit la logique **ERC (Éviter, Réduire, Compenser)** : on cherche d'abord à éviter les zones sensibles, puis à réduire les impacts lorsque cela est nécessaire, et enfin, en dernier recours, à compenser les effets résiduels.

Nous vous invitons à une nouvelle permanence en mairie !

Le projet agrivoltaïque de Bélian poursuit son développement sur votre territoire, et nous vous invitons à une nouvelle rencontre pour échanger ensemble sur la suite. Passez nous voir, : c'est l'occasion idéale pour découvrir **l'implantation** du projet, poser vos questions et partager vos remarques.

📍 **La permanence se tiendra le 24/06/2026, de 18h à 20h, à la mairie de Bellenod-sur-Seine.**

Votre participation compte : que vous soyez curieux, concerné ou simplement de passage, votre avis contribue à construire un projet adapté au territoire et aux usages agricoles locaux.

